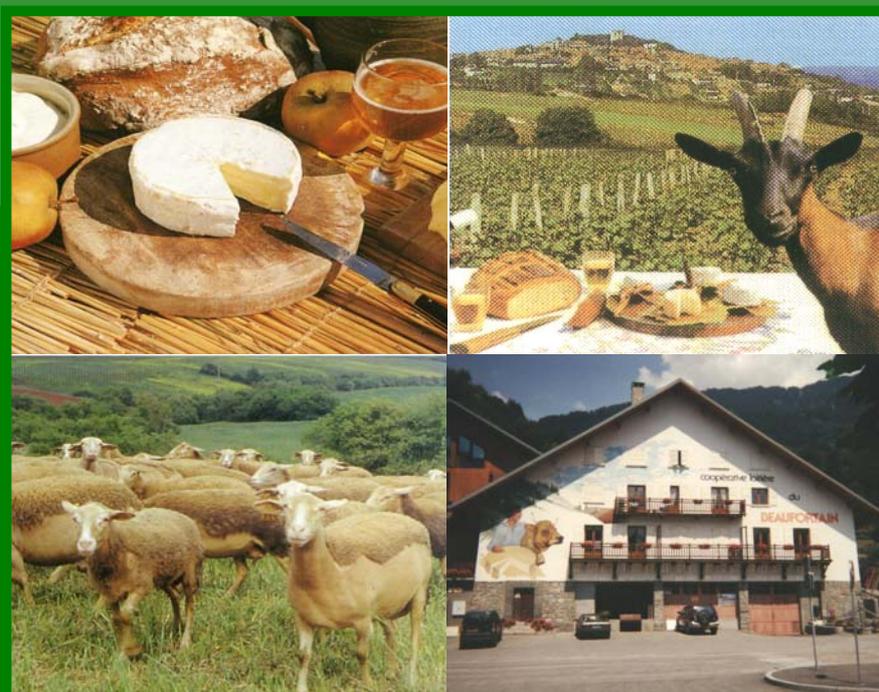


Les AOC dans le développement territorial

Le cas français des filières fromagères



Julien Frayssignes



UMR Dynamiques Rurales



Ecole Nationale Supérieure
Agronomique de Toulouse



Centre National Interprofessionnel
de l'Economie Laitière



Conseil National des
Appellations d'Origine Laitières

Septembre 2007

Sommaire



- Le contexte de la recherche et la démarche méthodologique p. 2
- Le poids économique des filières AOC :
une importance à relativiser à l'échelle régionale p. 3
- La fixation spatiale de l'activité dans une perspective
historique : l'intérêt d'une protection intégrale p. 4
- Un modèle d'analyse de la révision du cahier des charges p. 5
- Les bénéfices des AOC pour les bassins de production :
des critères mesurables comme facteurs de légitimité p. 6
- AOC et ressources productives spécifiques :
la construction de « systèmes productifs localisés » p. 7
- AOC et activité touristique à l'échelle régionale :
la construction de « panier de biens » p. 8
- AOC et activité touristique à l'échelle locale p. 9
- Les perspectives de la recherche pour le développement :
1. La notion de pôle AOC p. 10
- Les perspectives de la recherche pour le développement :
2. Le « dialogue » entre professionnels AOC
et acteurs du tourisme p. 11
- Les perspectives de la recherche pour le développement :
3. AOC et tourisme, des intérêts potentiellement convergents p. 12
- La dimension cartographique p. 13

Le contexte de la recherche et la démarche méthodologique



UN PARTENARIAT FONDE SUR UN QUESTIONNEMENT

Ce fascicule reprend les principaux résultats d'une thèse en **Géographie** financée dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), signée avec le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL). Consacré aux filières fromagères AOC, ce travail a pour but de répondre à la question suivante :

Comment les AOC s'inscrivent-elles dans les dynamiques de développement des territoires où elles sont inscrites ?

DES ENJEUX ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS PREGNANTS

Cette interrogation s'avère cruciale dans la mesure où le fonctionnement des filières d'appellation est constamment questionné, tant au niveau de la PAC que de l'OMC. Face à ce besoin de reconnaissance, **la recherche d'indicateurs permettant de rendre compte de la contribution des AOC au développement apparaît comme un moyen de légitimation.**

UNE DEMARCHE FONDEE SUR LES NOTIONS D'ANCRAGE TERRITORIAL ET DE POLE AOC

Fondée sur l'évaluation, la visée scientifique du travail a nécessité la construction d'un modèle apte à répondre à la question posée. **Le concept d'ancrage territorial a dès lors vocation à appréhender les filières AOC non pas de manière isolée, mais dans leur contexte territorial,** intégrant des aspects aussi bien productifs que fonciers, identitaires ou politiques.

Le choix des terrains d'étude s'est efforcé de prendre en compte le caractère entremêlé de plusieurs filières dans une même région. **Sur la base de ces constats, la notion de "pôle AOC" a donc permis de sélectionner quatre ensembles régionaux,** volontairement choisis pour leur grande diversité.

UN CHOIX DE QUATRE TERRAINS D'ETUDE (carte de localisation)

- pôle "*Basse-Normandie*"

(AOC Camembert de Normandie, Pont-l'Evêque et Livarot)

- pôle "*Centre*"

(AOC Crottin de Chavignol, Sainte-Maure de Touraine, Selles-sur-Cher, Pouligny Saint-Pierre et Valençay)

- pôle "*Sud-Aveyron*"

(AOC Roquefort et projet Pérail de Brebis)

- pôle "*Savoies*"

(AOC Reblochon, Beaufort, Abondance, Tome des Bauges et Chevrotin)



Le poids économique des filières AOC : une importance à relativiser à l'échelle régionale



L'évaluation quantitative du poids économique des filières AOC s'avère nécessaire car celui-ci constitue une première contribution au développement territorial. **Cette question soulève néanmoins d'importants problèmes méthodologiques**, étant donné le caractère hétérogène des données disponibles, aussi bien d'un point de vue spatial (échelles) que temporel (dates).

Fondés sur le nombre d'exploitations agricoles et d'emplois industriels, les résultats présentés sont une contribution à ce vaste débat, et fournissent quelques ordres de grandeur pour chacun des pôles étudiés (tableaux ci-dessous).

Les exploitations agricoles AOC – importance économique

	Basse-Normandie	Centre	Savoies	Sud-Aveyron
Exploitations agricoles en AOC	1 756	780	2 193	2 358
Exploitations laitières de la zone AOC	13 015	1 452 (exploitations caprines)	2 388	2 358 (exploitations ovines)
% exploit. AOC / exploit. laitières de la zone AOC	13,5 %	53,7 %	78,7 %	100 %
Exploitations totales zone AOC	35 762	20 918	6 297	19 370
% exploit. AOC / exploit. totales de la zone AOC	4,9 %	3,7 %	34,8 %	12,2 %

Source : enquêtes personnelles (2003-2004), INAO (2004), RGA (2000), INSEE (2002-2003).

Les emplois industriels AOC – importance économique

	Basse-Normandie	Centre	Savoies	Sud-Aveyron
Emplois agroalim. en AOC	1 032	560	1 048	1 829
Emplois agroalim. laitiers régionaux	6 615	2 513	3 800	3 888
% emplois AOC / emplois agroalim. laitiers régionaux (tous laits)	15,6 %	22,3 %	28,2 %	47 %
Emplois agroalim. régionaux	20 200	21 000	47 500	23 000
% emplois AOC / emplois agroalim. régionaux	5,1 %	2,7 %	2,3 %	7,9 %
Emplois industriels régionaux	106 300	195 982	465 000	154 000
% emplois AOC / emplois indust. régionaux	0,9 %	0,3 %	0,2 %	1,2 %

Source : enquêtes personnelles (2003-2004), INAO (2004), RGA (2000), INSEE (2002-2003), UNEDIC (2002).

Ces deux tableaux révèlent le poids finalement modeste des AOC fromagères dans leur territoire respectif lorsque l'on raisonne uniquement en termes d'emplois, ceci à l'exception de quelques situations locales notoires (Sud-Aveyron). Il apparaît donc nécessaire de relativiser l'importance économique des filières étudiées. Ces chiffres montrent aussi que l'évaluation de l'apport des AOC passe par d'autres méthodes que le strict calcul statistique.

La fixation spatiale de l'activité dans une perspective historique : L'intérêt d'une protection intégrale



A travers l'exclusivité d'une dénomination, l'un des premiers objectifs d'une AOC est de fixer l'activité sur un territoire donné. **Or, cette capacité de fixation ne peut s'évaluer uniquement à un instant précis, mais sur une longue période.**

Sur la base de ce constat, l'analyse a permis de mettre en évidence deux types d'AOC, qui renvoient à deux niveaux de protection juridique :

➔ **des protections qualifiées de "partielles"**, où l'appellation est composée d'un nom générique associé à une dénomination qui en précise l'origine. On peut citer les AOC **Camembert de Normandie**, **Crottin de Chavignol** ou **Sainte-Maure de Touraine**. Dans cette configuration, le produit d'appellation cohabite avec un homologue générique qui exerce une concurrence plus ou moins forte, dans et hors de l'aire AOC.

➔ **des protection qualifiées "d'intégrales"**, qui correspondent à un produit et un seul, unique et indivisible, sans équivalent direct en termes de dénomination. Les AOC **Roquefort**, **Reblochon** ou **Beaufort** entrent dans cette catégorie. Bien entendu, ce deuxième type de situation n'exclut pas les phénomènes de concurrence.

Ces deux types de contextes productifs résultent de trajectoires spécifiques, héritées d'événements ayant parfois eu lieu plusieurs décennies auparavant. **Ainsi, les situations rencontrées sur le terrain diffèrent par la capacité – ou la volonté – des acteurs locaux de protéger leur produit, notamment par voie judiciaire** (échec pour le camembert en 1926, pour le crottin en 1965 ; réussite pour le Roquefort en 1925, pour le Reblochon en 1937...).

Cet héritage est fondamental en termes de développement agricole, car **il apparaît qu'une protection intégrale engendre une activité plus importante qu'une protection partielle**. Majoritairement composés d'AOC "semi-génériques", les pôles Basse-Normandie et Centre se caractérisent par une ampleur moindre en termes d'activité. Ce constat se retrouve d'ailleurs à l'échelle nationale puisque les plus importants tonnages AOC concernent des protections intégrales.

Le niveau de protection d'une appellation conditionne en grande partie la réussite de la démarche vis-à-vis des objectifs de maintien de l'activité. Cette avancée permet de mieux saisir les enjeux aussi bien liés au choix d'une appellation qu'au rapatriement d'une dénomination dans une zone ("Morbier", "Sainte-Maure", ou "Feta" à l'échelle européenne), les conséquences économiques de ces processus pouvant être considérables.

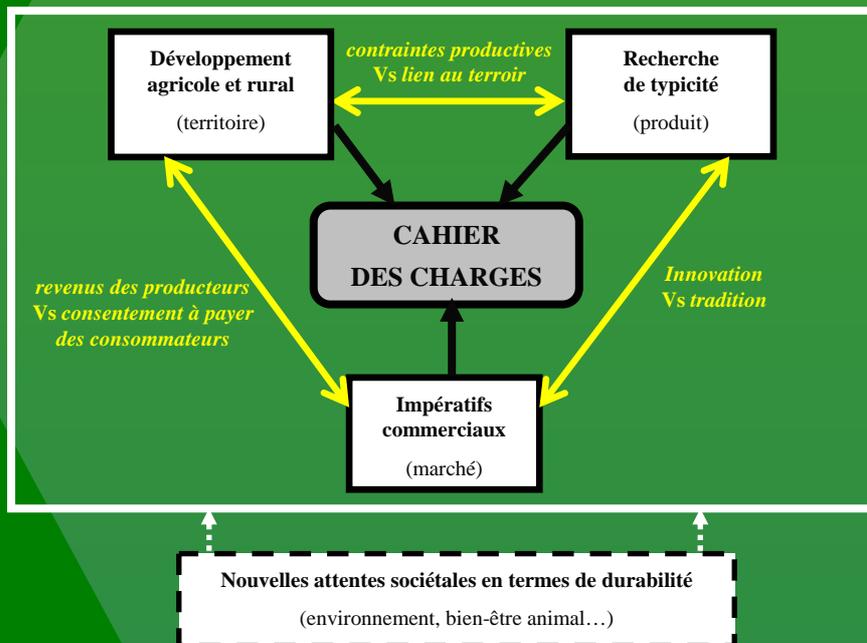
En définitive, les constats réalisés dans les quatre pôles nous amènent à formuler la conclusion suivante :

Le premier outil de développement d'une AOC, c'est son nom.

Un modèle d'analyse de la révision du cahier des charges :



Suite à la reprise en main des AOC fromagères par l'INAO en 1990, les filières sont confrontées à la nécessité de refondre le contenu de leur cahier des charges. L'objectif est de mieux définir les produits, en amont (alimentation, race...) et en aval (lait cru, affinage...). La recherche fournit des clés pour comprendre cet enjeu central, souvent source de désaccords. L'analyse du discours des acteurs a permis de construire un modèle rendant compte des logiques à l'œuvre dans le processus de révision, ainsi que de leur confrontation.



Le contenu du cahier des charges résulte de la tension entre **trois logiques** :

- **le développement agricole et rural** renvoie à la défense des conditions de travail et à la pérennité des filières. Il s'agit par exemple d'autoriser des mesures permettant la simplification du travail (ensilage, report du caillé...),
- **la recherche de typicité** vise à la différenciation. L'interdiction de pratiques jugées non compatibles avec la tradition relève de cette logique (robotisation...),
- **les impératifs commerciaux** font référence à l'adaptation du produit au marché et à la demande sous toutes ses formes (libre-service, innovations...).

Une quatrième logique a également été identifiée, fondée sur **les nouvelles attentes sociétales en termes de durabilité**. Cette logique renvoie à des attentes disparates mais malgré tout significatives dans le discours des professionnels.

Le schéma met par ailleurs en évidence les **confrontations entre logiques** :

- **développement agricole / typicité** : les pratiques productives modernes s'opposent à la recherche de lien au terroir (place de l'herbe, races locales...),
- **développement agricole / marché** : le renforcement des règles se heurte à une hypothétique augmentation des prix à la distribution (herbe, races...),
- **typicité / marché** : place de la tradition face aux attentes des consommateurs (fragilité bactériologique du lait cru...).

Cette analyse montre la **nécessité de respecter l'équilibre entre ces logiques**. Les blocages proviennent du fait que les acteurs considèrent une des trois logiques comme la finalité de la démarche (maintien de l'activité, différenciation du produit, adaptation au marché). Par ailleurs, **l'accompagnement des professionnels sur le terrain s'avère crucial**, en termes techniques (changement de pratiques) et financiers (rémunération).

Ainsi, la construction du cahier des charges n'est pas qu'une question de lien au terroir, mais renvoie également à des enjeux de développement territorial et de marché.

Les bénéfices des AOC pour les bassins de production : des critères mesurables comme facteurs de légitimité



L'analyse des entretiens a permis de mettre en évidence un certain nombre d'indicateurs rendant compte des bénéfices induits par une AOC pour les bassins de production. **Loin d'être constatés de manière systématique, ces bénéfices demeurent potentiels et constituent autant d'arguments en faveur du bien-fondé des appellations.** A partir de ces critères, les professionnels locaux sont également amenés à s'interroger quant aux forces et faiblesses de leur propre filière.

Un prix du lait potentiellement plus élevé :

Dans un système AOC, la rémunération des producteurs constitue en principe une préoccupation centrale. **A l'échelle nationale, les études montrent une valorisation du lait AOC 20 % supérieure au lait conventionnel**, avec de fortes disparités régionales et une influence variable de l'appellation. Le prix du lait est donc inscrit dans des systèmes institutionnels diversifiés. **Ainsi, même si l'on constate que l'AOC favorise une meilleure répartition de la valeur ajoutée (primes, négociations), tout l'enjeu réside dans sa capacité à peser dans la fixation des prix.**

Des bassins de production plus attractifs :

Sur les différents terrains, on constate des stratégies d'installation et d'implantation directement liées à la présence d'une appellation, **en particulier dans des zones où se superposent plusieurs aires AOC**, ce qui induit un avantage concurrentiel pour ces bassins. **Il faut également souligner la capacité des AOC à freiner les phénomènes de restructuration** (maintien de petites unités, baisses moins importantes). Dans les deux cas, les appellations contribuent à préserver un tissu agricole et agroalimentaire.

Une valorisation du métier d'agriculteur :

L'analyse des discours montre que **l'appartenance d'un producteur de lait à une filière AOC se révèle bénéfique dans la mesure où ceux-ci ont conscience de fabriquer un produit spécifique teinté de valeurs positives** (authenticité). En tant que source de motivation, cette fierté joue incontestablement un rôle dans la pérennité de l'activité. **L'AOC a ainsi fait prendre conscience aux éleveurs de leur statut de membre à part entière d'une filière**, leur implication étant un ingrédient indispensable au bon fonctionnement d'un syndicat AOC.

Un atout commercial pour les metteurs en marché :

L'observation des tonnages dans les années qui suivent l'obtention de l'AOC montre une augmentation quasi-systématique des ventes, **preuve qu'il existe une demande spécifique pour ces produits, qui sont considérés différemment par les metteurs en marché.** En outre, les produits d'appellation ont un rythme commercial différent des produits marqués : leur durée de vie est en général plus longue. Notons enfin que pour les transformateurs, **l'AOC constitue un "facilitateur de vente"**, elle permet d'écouler d'autres types de produits. Les négociations avec les distributeurs s'en trouvent donc modifiées.

Un rempart face à la pression foncière :

Face à un contexte foncier souvent défavorable à l'élevage (croissance urbaine, grandes cultures), **la présence d'une appellation peut constituer un atout dans la préservation de l'activité** en infléchissant les stratégies individuelles. L'AOC favorise de ce fait la mobilisation des acteurs, qui ont "quelque chose à défendre". **Cette contribution demeure malgré tout modeste, tant les enjeux économiques sont considérables**, et sans commune mesure avec la production laitière et fromagère.

Ces différents critères apparaissent comme autant d'indicateurs mesurables de l'apport des AOC aux bassins de production, à condition que cet outil soit mobilisé de manière cohérente par les acteurs. Ces indicateurs contribuent ainsi à renforcer la légitimité des AOC en tant qu'outil de développement agricole et agroalimentaire.

AOC et ressources productives spécifiques :

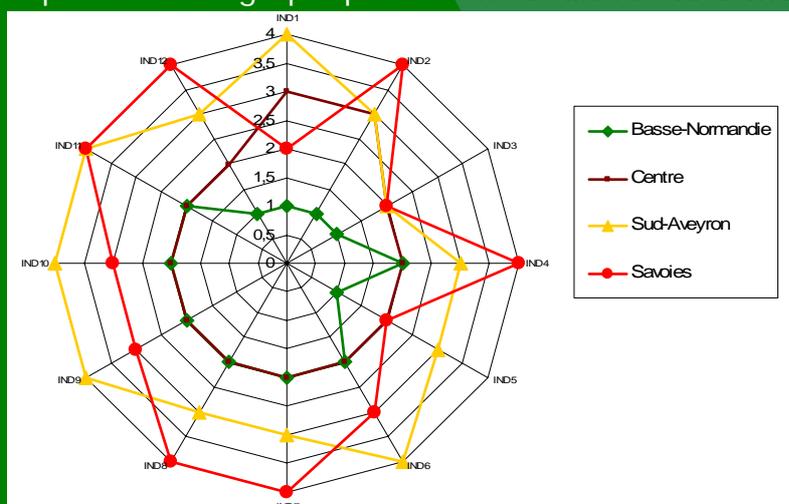
la construction de « systèmes productifs localisés »



L'attention se porte ici sur l'ensemble des activités et services considérées comme périphériques par rapport à la production laitière et fromagère (formation, R&D, appui technique...). Ces services sont cruciaux pour la pérennité des bassins de production. **La contribution des AOC au développement réside donc dans leur capacité à générer de telles ressources.** Réalisés pour chacun des pôles AOC, les analyses monographiques font état d'une diversité, dans les contextes productifs comme dans la construction de ressources.

- Les trois AOC de Basse-Normandie sont inscrites dans une importante région laitière, et revêtent de ce fait un poids modeste, accentué par la cohabitation entre camembert d'appellation et générique. **Cette situation complique la construction de ressources spécifiques**, et limite de ce fait le rôle des filières dans le développement territorial.
- Dans une région dénuée de tradition d'élevage, les AOC du Centre sont marginales par rapport à l'activité agricole, et se caractérisent par des bassins de production éclatés, mus par des logiques différentes, ce qui nuit à une mutualisation des moyens. **La contribution des AOC au développement reste limitée, les coopérations entre acteurs étant peu développées.**
- Le système roquefortais revêt un poids économique considérable. **L'avance technique qui le caractérise est à l'origine d'un processus de production de ressources spécifiques liées à l'élevage ovin**, faisant de Roquefort une référence mondiale. Cette spécialisation comporte aussi des facteurs de fragilité, l'absence d'alternative pouvant se révéler néfaste. Le renforcement des contraintes du cahier des charges donne une place plus importante à l'AOC.
- Les AOC savoyardes se caractérisent par une activité traditionnelle. Cette atomisation de la production résulte d'une trajectoire impulsée dans les années 1960-70 en contradiction avec le modèle national de développement agricole. **Les coopérations entre les professionnels et leurs partenaires économiques contribuent à produire des ressources spécifiques fondées sur des cahiers des charges stricts.** La fragilité inhérente au contexte savoyard (coûts de production élevés) peut remettre en cause la réussite en termes de valeur ajoutée.

Sur la base de ces monographies, des indicateurs caractérisant la place des AOC dans la spécification de ressources ont été construits, permettant de comparer les quatre pôles. Les appellations étant elles-mêmes fondées sur le principe de non-reproductibilité, leur spécificité est déterminante dans la réussite des filières. La représentation graphique ci-dessous illustre la démarche suivie.



Spécificité de l'activité	1
Importance de la production AOC	2
Place des AOC dans les formations	3
Place des activités de R&D liées aux AOC	4
Autonomie des syndicats AOC pour la R&D	5
Spécificité des compétences techniques	6
Place des AOC dans la spécification	7
Connaissances liées aux cahiers des charges	8
Caractère exportable des ressources	9
Place du pôle dans la concurrence	10
Degré de spécificité du système productif	11
Place des AOC dans la dynamique	12

La surface occupée par chaque courbe étant proportionnelle au caractère spécifique des pôles, les Savoies et le Sud-Aveyron se distinguent. Le Centre apparaît mieux placé que la Basse-Normandie (particularité de l'activité caprine). **Ainsi, même si la réussite d'une AOC passe par sa non-reproductibilité, il n'existe pas de trajectoire idéale**, la spécification d'un système induisant dans le même temps une fragilité (peu d'alternatives en cas de crise commerciale). **De ce fait, chaque pôle possède ses propres forces et faiblesses.**

AOC et activité touristique à l'échelle régionale :

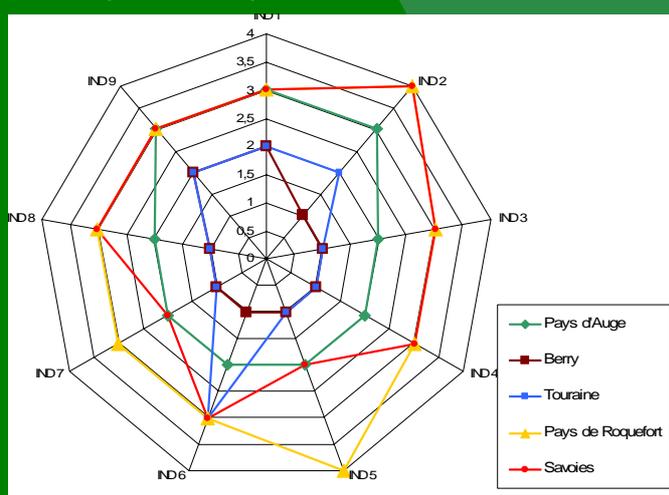
la construction de « panier de biens »



L'analyse des synergies entre activités constitue un autre éclairage du processus de développement. **Les ressources renvoient à la valorisation de l'image des territoires à travers la construction d'une offre touristique.** Là encore, **les AOC étudiées jouent un rôle variable et interagissent de manière plus ou moins poussée avec les acteurs publics** (collectivités territoriales...) **et les acteurs privés** (professionnels du tourisme...).

- **Les AOC bas-normandes s'inscrivent dans des démarches éclatées**, élaborées sur la base de territoires à forte notoriété (Normandie, pays d'Auge), mais qui ne trouvent pas de cohérence d'ensemble. **Dans le pays d'Auge, les lacunes collectives s'expliquent par un environnement social et culturel peu propice aux coopérations**, dominé par l'action des élus. Dans ce contexte, **aucune offre structurée de fromages AOC n'émerge réellement.**
- **Le Centre se caractérise par une dispersion des démarches de promotion**, mais aussi par l'absence d'un territoire porteur et par un poids économique marginal. **Ce contexte pousse les AOC à s'appuyer sur des territoires plus restreints** (Berry, Touraine), ce qui accroît l'absence de concertation entre professionnels, malgré des volontés de mutualisation.
- **Dans le Sud-Aveyron, l'importance de l'activité ovine renverse le rapport de force** : ce sont les élus et les acteurs du tourisme qui tentent de s'appuyer sur la notoriété du fromage pour promouvoir un territoire aux contours incertains. **L'AOC a donc contribué à l'émergence d'une offre touristique gérée par les industriels.** Cette logique sectorielle confère à la démarche une ampleur limitée, ceci dans un contexte démographique toujours problématique.
- **Les AOC savoyardes se caractérisent par une forte mutualisation.** Cette cohérence se manifeste notamment à travers la mobilisation systématique d'un territoire à forte notoriété (les Savoies), marqué par une importante activité touristique. **Les démarches visant à capter cette fréquentation existent, mais n'exploitent pas suffisamment ce potentiel**, en partie à cause d'un contexte commercial longtemps favorable.

Similaire à la partie précédente, la démarche permet de proposer des indicateurs aptes à analyser le rôle joué par les AOC dans la qualification des territoires. La différence réside dans l'identification d'échelles spatiales dans lesquelles on observe des coordinations plus intenses. Le schéma ci-dessous permet de comparer cinq territoires selon la structuration de leur offre touristique.



Structuration de l'offre	1
Degré de spécification	2
Cohérence des démarches	3
Place des AOC dans la spécification	4
Place des AOC dans l'offre	5
Cohérence des démarches AOC	6
Appropriation par la population locale	7
Capacité de redéploiement des ressources	8
Fréquentation touristique induite	9

La bonne structuration des offres savoyarde et roquefortaise est mise en évidence. Le Pays d'Auge est en retrait, malgré une offre diversifiée, qui tient d'abord aux filières cidricoles. Les paniers de biens identifiés en Berry et en Touraine sont en revanche beaucoup plus confidentiels.

Ces résultats confirment l'absence d'une trajectoire idéale de développement et montrent au contraire la multiplicité des chemins possibles. En outre, on constate également une grande proximité avec le graphique précédent, preuve que **la réussite en termes productifs semble être synonyme de réussite en termes de liens avec le tourisme.**

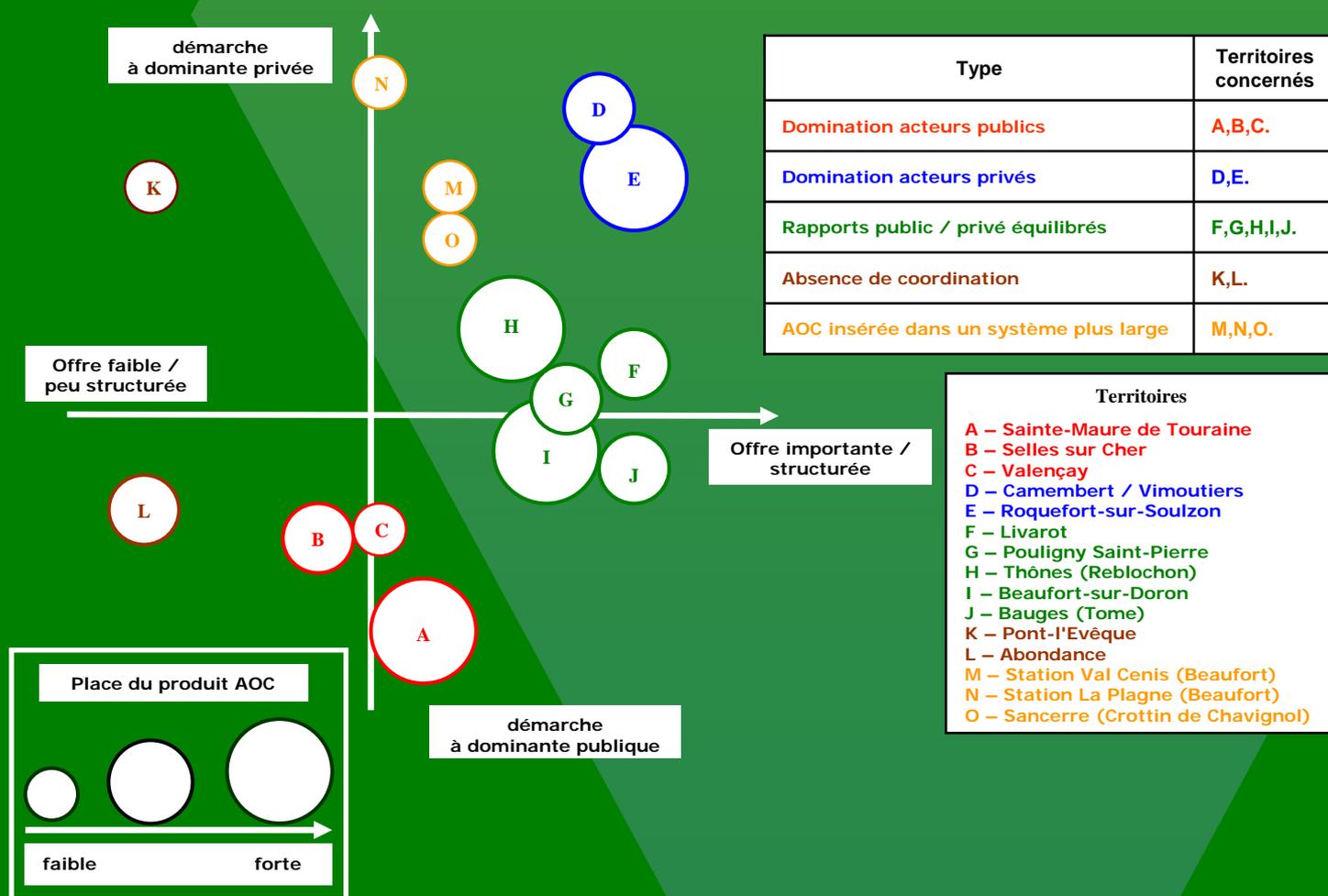
AOC et activité touristique à l'échelle locale :



Le plus souvent, la dénomination liée à un produit AOC désigne une commune ou un canton (Camembert, Roquefort, Beaufort). Cette échelle constitue donc un territoire légitime pour l'appropriation du produit et la mise en œuvre de démarches de valorisation. L'observation des coordinations permet d'identifier un système de relations contribuant à l'émergence d'une offre où les AOC occupent une place variable : centrale, associée, périphérique ou marginale.

Complémentaire à l'approche régionale précédente, cette analyse fait apparaître à partir des quatre pôles une quinzaine de territoires restreints à partir desquels la construction d'une typologie est possible selon trois critères :

- le type d'acteur "leader" dans la dynamique locale (public, privé),
- le caractère plus ou moins abouti de l'offre touristique,
- la place occupée par le produit AOC dans cette offre.



L'axe horizontal fait référence à la structuration de l'offre touristique liée aux démarches des acteurs, tandis que l'axe vertical désigne une coordination dominée par des acteurs soit publics, soit privés. La taille des cercles est proportionnelle à la place du produit AOC dans l'offre (centrale, associée, périphérique...).

On voit ainsi que des coordinations publiques comme privées peuvent aboutir à des offres abouties. Toutefois, **il semble que des relations équilibrées entre ces deux types d'acteurs favorisent la réussite des démarches.**

Par ailleurs, on constate **une forte corrélation entre la réussite d'un système d'acteurs et la performance commerciale et productive du produit concerné** (ventes, valorisation, ampleur de l'activité). Enfin, la localisation des "grands" cercles plutôt sur la droite du schéma nous amène à conclure que **la présence d'une AOC forte constitue un facteur dans la structuration de l'offre touristique.**

Les perspectives de la recherche pour le développement :

1. La notion de pôle AOC



La question de l'échelle territoriale constitue donc une avancée forte de la recherche. **Les travaux de terrain ont en effet fait apparaître des territoires plus larges que les aires d'appellation, dans lesquels sont à l'œuvre des processus de développement** (spécification de ressources productives, synergies entre activités). Baptisés "pôles AOC", ces territoires résultent d'un enchevêtrement des filières et/ou de coopérations plus ou moins abouties entre syndicats.

Pour les professionnels, **cette réflexion en termes de pôle apparaît fondamentale** car leurs pratiques de coopération (promotion, réglementation...) s'inscrivent de manière complémentaire à la gestion de leur filière au quotidien :

- dans la promotion des produits, **la mobilisation d'une échelle territoriale plus large et à forte notoriété permet de renforcer l'image des AOC à l'extérieur**. Des stratégies telles qu'observées en Normandie ou dans les Savoies participent de ce processus. **Néanmoins, l'échelle régionale n'est pas toujours pertinente**, comme en témoigne la Région Centre, sans réelle signification pour les touristes et les consommateurs. Dans tous les cas, les choix à faire doivent être mûrement réfléchis,
- le pôle AOC prouve également sa pertinence au regard des évolutions réglementaires qui touchent les AOC. D'une part, la réforme en cours de l'INAO vise à créer des organismes de contrôle qui, pour des raisons d'économie, pourraient fonctionner à l'échelle régionale. **Les discussions relatives aux modalités de regroupement semblent se fonder sur les pôles tels qu'ils ont été définis ici**. D'autre part, une éventuelle suppression des quotas laitiers pourrait amener les syndicats à signer des accords interprofessionnels via le CNIEL, **non pas de manière individuelle mais là encore sur la base de territoires régionaux**.

Parallèlement, **les entretiens ont aussi mis en évidence les démarches de valorisation initiées localement**. Ces démarches revêtent une importance particulière car **elles identifient des territoires restreints à l'intérieur desquels l'appropriation du produit AOC par les acteurs et par la population locale apparaît légitime**. Le plus souvent situés à l'intérieur des aires d'appellation, ces "cœurs de zone" **peuvent ainsi donner naissance à une offre territoriale structurée**, comme on a pu les observer sur différents terrains d'étude (Pays de Roquefort, canton de Livarot, Massif des Bauges, Pays de Thônes... Voir page précédente).

Il nous semble important de souligner ici la nécessaire complémentarité qui doit prévaloir entre pôle AOC et cœur de zone. Les acteurs doivent ainsi éviter les fréquentes relations de concurrence ou d'ignorance mutuelle qui existent entre les différentes échelles de valorisation. **Plus que jamais, la concertation apparaît ici comme fondamentale et doit animer la réflexion des acteurs**.

Ainsi, l'analyse en termes de pôle et de cœur de zone donne un éclairage intéressant de la gestion des filières AOC. **Une partie de la pérennité des appellations se joue en effet dans la capacité des acteurs à articuler différentes échelles territoriales dans leurs choix stratégiques** (promotion, organisation...).

Les perspectives de la recherche pour le développement :

2. Le « dialogue » entre professionnels AOC et acteurs du tourisme



Si les questions d'échelles renvoient au "contenant", **notre recherche permet aussi de poser des jalons quant au "contenu" du développement territorial, c'est-à-dire au processus lui-même.** Si l'intérêt pour les acteurs du développement (élus, agents...) réside dans les modalités de valorisation d'une ressource telle qu'une AOC, ces démarches constituent également pour les professionnels des opportunités susceptibles de contribuer à la pérennité des filières.

Sur ce point, une expression-clé permet de synthétiser une avancée majeure de la recherche : la notion de **dialogue entre professionnels.** Positionnée selon nous au cœur du processus de développement territorial, cette notion fait référence aux modalités selon lesquelles les acteurs peuvent se coordonner sur un territoire en vue de construire un projet commun.

Le contexte actuel de relatif rapprochement entre agriculture et tourisme fait suite à une période de méfiance réciproque entre ces deux activités (logique avant tout productive des agriculteurs, tourisme peu préoccupé par la dimension rurale). **On assiste en effet à une certaine convergence des points de vues,** matérialisée par une demande sociale accrue pour les "racines paysannes".

Ainsi, **des logiques au départ sectorielles tendent à se territorialiser quelque peu.** Toutefois, les difficultés de communication entre ces deux mondes restent grandes du fait de problématiques professionnelles extrêmement éloignées l'une de l'autre. Dans cette perspective, **le développement territorial apparaît pour les acteurs comme un processus d'apprentissage.** Ont été successivement analysées les relations entre acteurs AOC et :

- **Les opérateurs touristiques :** ceux-ci souhaitent que les professionnels AOC (éleveurs, fromagers) acquièrent des compétences touristiques par des formations professionnelles, mais doivent dans le même temps prendre en compte les contraintes de l'activité agricole et agroalimentaire. Le rapprochement doit donc se faire sur cette base, afin d'éviter les nombreuses incompréhensions.
- **Les restaurateurs :** ceux-ci constituent en général de bons ambassadeurs pour les produits AOC, en dépit d'une grande hétérogénéité dans l'offre. Là encore, les impératifs sectoriels sont difficilement conciliables avec l'activité agricole (contraintes d'approvisionnement).
- **Les viticulteurs :** si l'association vin / fromage semble évidente, elle est loin d'aller de soi sur le terrain. Les mondes fromagers et viticoles renvoient à deux cultures très différentes (techniques, astreinte, commercialisation). De plus le rapport de force économique est très souvent déséquilibré, au profit de l'un ou de l'autre, ce qui nuit d'autant plus à d'éventuelles coopérations.

En définitive, si la présence sur un territoire donné de ressources spécifiques telles que des produits AOC est généralement perçue par les acteurs, ceux-ci apparaissent souvent démunis quant aux démarches permettant leur valorisation. **La réussite du développement passe donc par une meilleure compréhension mutuelle des préoccupations inhérentes à chaque secteur d'activité, permettant une mise en cohérence des compétences de chacun,** de même qu'une plus grande adéquation avec les attentes des touristes et des consommateurs.

Les perspectives de la recherche pour le développement :

3. AOC et tourisme, des intérêts potentiellement convergents



Nous posons l'hypothèse que les démarches de valorisation touristique sont potentiellement aptes à résoudre des problèmes productifs concernant les professionnels des filières AOC. Dans cette perspective, **les processus de développement apparaissent comme un facteur de pérennité pour les appellations :**

- en amont, les visites d'exploitations peuvent représenter un revenu supplémentaire. Toutefois, il convient également de souligner **le caractère valorisant de cette activité pour les éleveurs** en termes d'ouverture sur l'extérieur et de perception du métier d'agriculteur,
- en aval, **la mise en scène touristique des fromageries constitue un important outil de communication** (stratégies de fidélisation), voire une source de revenus. L'information apportée aux touristes peut en outre venir justifier le coût souvent élevé de l'achat du produit en grande surface.

Ainsi, même si **l'inscription plus avant des filières AOC dans des démarches territoriales ne constitue au mieux qu'une solution parmi d'autres**, leur capacité à répondre aux attentes des autres acteurs du territoire rend particulièrement cruciales les actions des professionnels dans ce domaine. A titre d'exemple :

- pour les opérateurs touristiques, l'AOC apparaît comme un contenu décisif dans la communication faite sur un territoire (garantie de qualité et d'authenticité, dimension gastronomique, offre différenciée...),
- pour les élus et les agents de développement, la filière AOC se présente comme un système d'acteur structuré, et donc a priori plus facile à mobiliser.

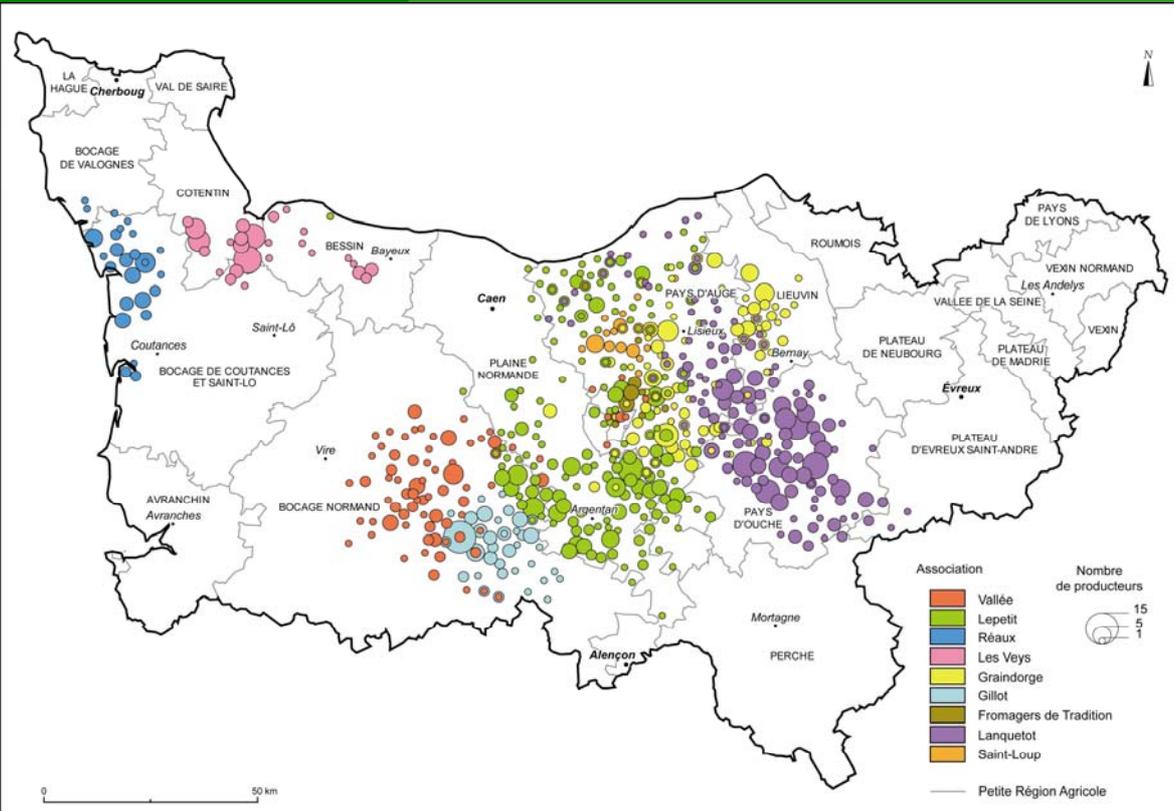
La notion d'intérêts potentiellement convergents implique donc que **la pérennité des filières passe par une implication plus grande des professionnels dans les dynamiques de développement territorial**. Dans cette perspectives, les ressources à mobiliser sont de plusieurs types :

- ◆ échelles territoriales porteuses de sens pour les touristes / consommateurs (Normandie, Savoies...), cohérence entre pôle AOC et cœur de zone,
- ◆ bassins de consommation locaux et régionaux,
- ◆ population locale pouvant jouer le rôle "d'ambassadeur" des produits auprès des touristes,
- ◆ fréquentation touristique locale et régionale
- ◆ infrastructures de communication permettant de capter des flux de circulation (aires d'autoroutes, aéroports...)

La réussite d'une telle adéquation d'intérêts semble également passer par une reconnaissance de ces démarches en termes de politiques publiques (agriculture multifonctionnelle, projet de développement dans le cadre de structures intercommunales...). Une partie de l'avenir de nombreux espaces ruraux se joue en effet dans ces démarches spécifiques.

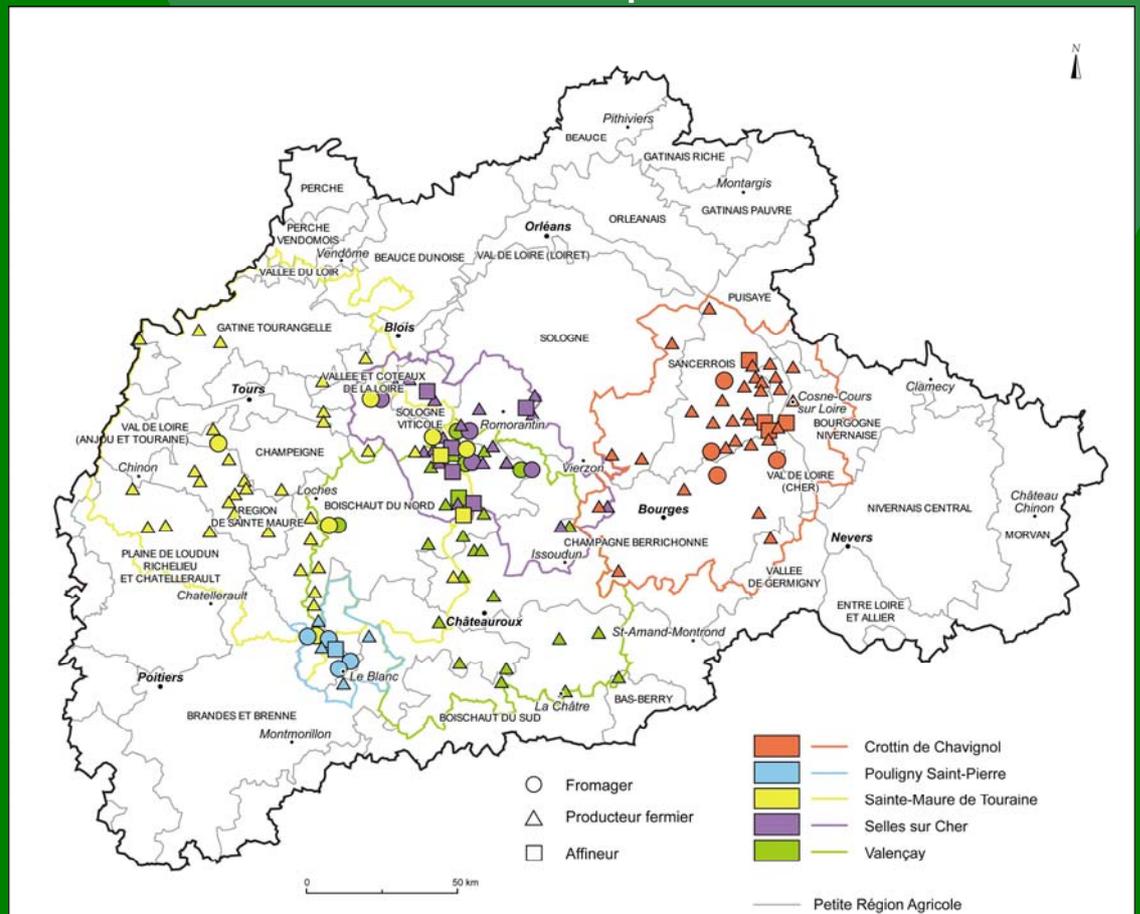
La dimension cartographique

Les adhérents aux associations de producteurs AOC en Basse-Normandie



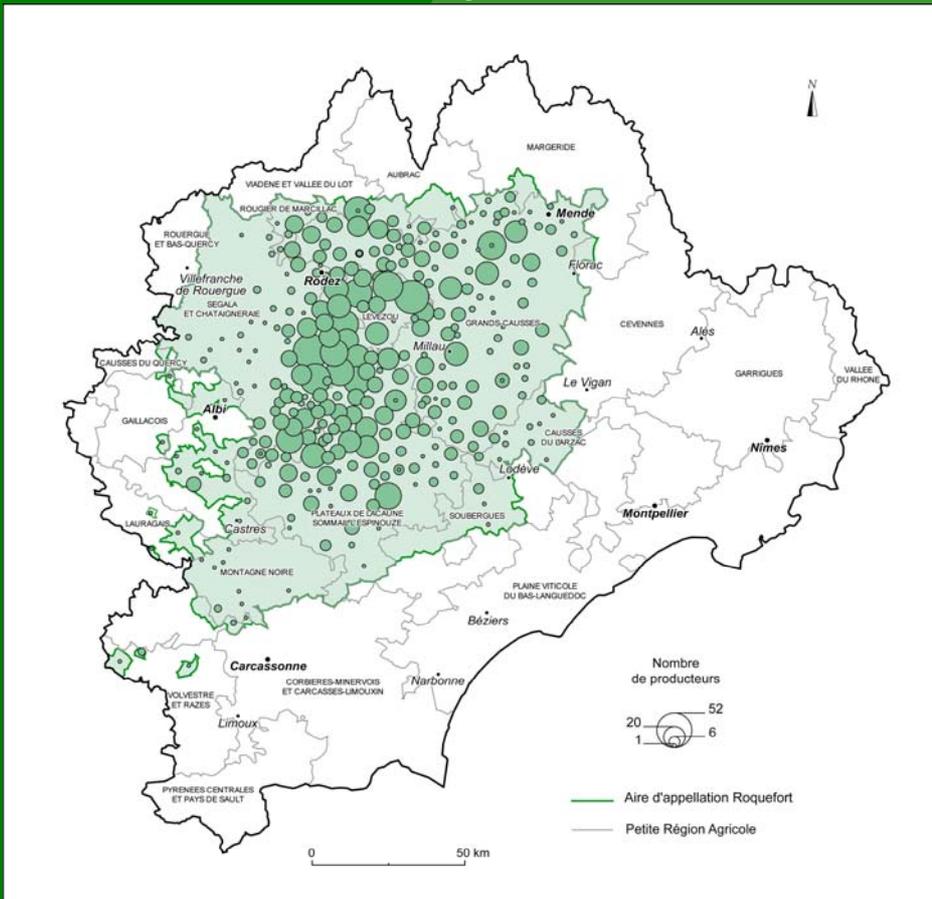
Source : Union des Associations de Producteurs AOC, 2005.

Les transformateurs du pôle AOC « Centre »



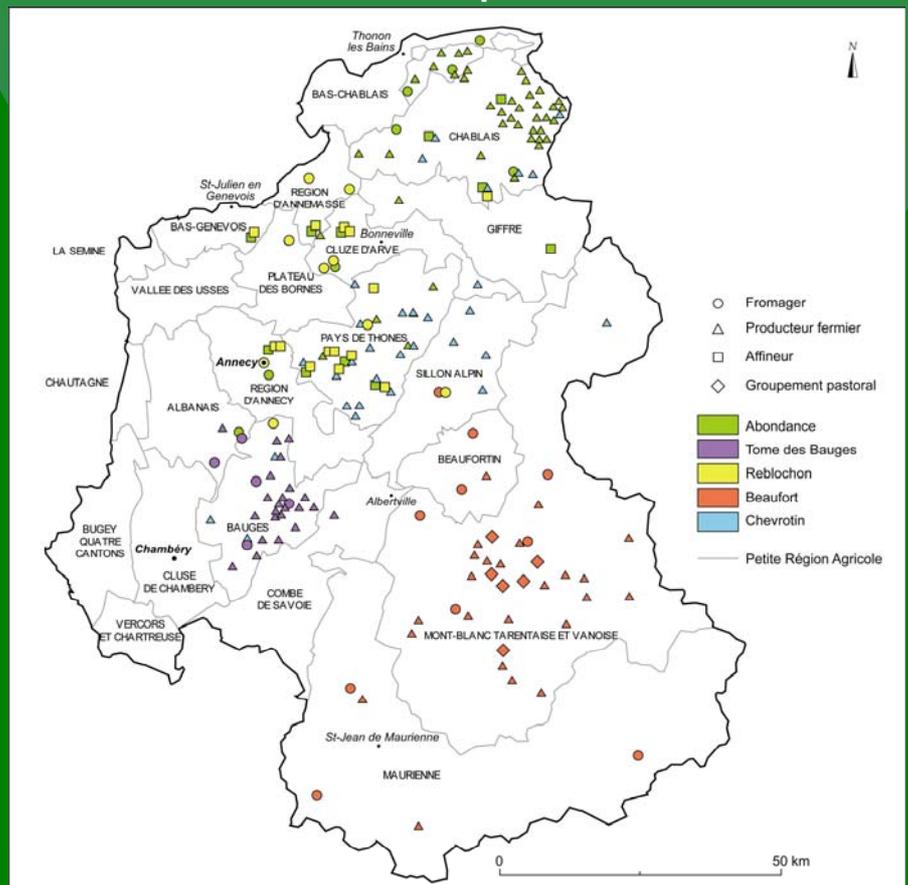
La dimension cartographique

Les producteurs de lait de brebis dans le Rayon de Roquefort



Source : Confédération de Roquefort, 2005.

Les transformateurs du pôle AOC « Savoies »



Source : Syndicats AOC, 2004.

Conception et réalisation : Julien Frayssignes

Copyright ®

**Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière
Conseil National des Appellations d'Origine Laitières**

**Unité Mixte de Recherche *Dynamiques Rurales*
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse**

Toute reproduction interdite sans accord de l'auteur

**Contact :
Julien Frayssignes
UMR *Dynamiques Rurales***

06-86-79-30-34

frayssig@ensat.fr